

LE PROGRES DU GOLFE

DIRECTEUR: EUDORE COUTURE

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN!

Le successeur de M. Borden

Le nouveau chef de la nation canadienne s'appelle maintenant Thomas-Arthur Meighen. Il est porté à la tête de son parti et du pays par les suffrages de ses collègues et de la députation unioniste, qui reposent évidemment en lui la plus inébranlable confiance. Reste à savoir si le peuple, si l'électorat partage cette belle confiance, et il est au moins permis d'en douter...

L'avènement de M. Meighen au poste de premier ministre aura peut-être pour effet de rallier au parti national pour effet de naître des cendres de l'unionisme une portion quelconque des électeurs de l'ouest, pour faire contre-poids à l'influence de Crerar et du groupe agraire. Mais il n'en reste pas moins que le souvenir amer de toutes les mesures draconiennes du temps de la guerre et de l'unionisme, que l'hon. M. Meighen s'est chargé de défendre lui-même sur le parquet de la chambre, demeure assez vivace dans l'esprit des électeurs et des électrices, qui ne sauraient s'empêcher d'en tenir compte et d'user de représailles à la première occasion donnée.

Il faut admettre toutefois que le nouveau premier-ministre est un politicien exceptionnellement intelligent et habile, et qu'au parlement actuel on trouve difficilement débater plus fort et plus redoutable. Il a, sous ce rapport, fait ses preuves, et c'est sans doute ce qui le rend sympathique à ses collègues et aux députés unionistes de la Chambre, qui à si souvent, dans les impasses, tirés d'embarras.

Le Tour du Saguenay

Nous avons reçu de l'auteur, M. Damase Potvin, journaliste de Québec, une intéressante brochure intitulée le "Tour du Saguenay" que tous ceux qui aiment à se renseigner sur cette vaste région du Nord, qui y ont fait ou qui se proposent d'y faire un voyage, devraient se procurer. Ce livre est de lecture délicate, d'après les quelques pages—dont les unes sont très joliment illustrées—que nous avons eu le temps d'en parcourir.

Nous remercions l'auteur de son gracieux envoi.

UN RAYON DU CIEL

Nous recevons avec plaisir un exemplaire de l'opuscule "Un rayon du ciel" ou "Souvenir d'un pèlerinage à Lourdes, La Salette et Lorette" par feu l'abbé Jules Amiot, décédé il y a quelques jours en la paroisse de St-Valérien. Nos remerciements.

Cet opuscule est en vente chez M. L. Hudon, à St-Valérien, comté de Rimouski, au prix de 25 sous port en plus.

Feu Grégoire Dumont

M. Grégoire Dumont, rentier et ancien marchand, est décédé à St-Alexandre, de Kamouraska, le 7 courant, à l'âge de 67 ans, après une grave maladie, souffert avec résignation.

M. Dumont résidait à Rimouski, jusqu'au mois de mai 1920, alors qu'il quitta cette ville pour aller demeurer à St-Alexandre.

Le défunt fit un commerce pendant 22 ans, à Rogersville, N. B., où il était très estimé.

En 1919, il se retira des affaires, possédant une jolie fortune.

Son épouse lui survit, ainsi qu'une fille et cinq fils, occupant tous de belles positions.

Son frère, M. Georges Dumont, commerçant, est parti, jeudi pour assister aux funérailles qui auront lieu, vendredi, à St-Alexandre.

Nos sincères sympathies à M. l'échevin Dumont et aux autres membres de la famille en deuil.

Mort de Mme E. Fraser

Nous regrettons d'apprendre la mort de Madame Emile Fraser, née Corinne Lepage, de Ste-Anne-de-la-Pocatière, ci-devant de Rimouski, à l'âge de 22 ans 6 mois. Madame Fraser est décédée le 30 juin. Ses funérailles ont eu lieu à Ste-Anne-de-la-Pocatière samedi, 3 juillet, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Nous offrons nos très sincères sympathies à M. Fraser et à sa famille, ainsi qu'à la famille Lepage.

Le nouveau tarif des notaires

La dernière livraison de la Gazette Officielle a rendu public le nouveau tarif des Notaires de la Province de Québec, sanctionné par arrêté ministériel en date du 25 juin.

Le tarif des honoraires professionnels des notaires affecte et intéresse tout le public, attendu que personne ne peut se dispenser de recourir, même fréquemment, aux services notariaux. Nous ne croyons pas en effet qu'il se rencontre une personne sur mille qui n'ait un jour ou l'autre à faire quelque acte requérant la présence et la signature du notaire. Prenons le cas d'une personne laissant des biens à son décès. Si elle en a disposé par testament authentique, il lui a fallu pour cela recourir au notaire. Si elle est morte sans testament, le règlement de sa succession nécessitera alors l'intervention du tabellion.

Qui, au surplus, n'a pas à passer quelque acte d'achat, de vente, d'emprunt hypothécaire, de quittance-mainlevée, de procuration ou mandat, de donation, de société, de mariage, de protêt, mise en demeure ou offres réelles, de transport, ou de transmission par décès, etc. ?

La tarif auparavant suivi par les notaires et maintenant abrogé, datait de 1889. Il avait donc plus de trente ans d'existence.

La mise en vigueur du nouveau tarif, qui est le même pour les notaires de toute la province et que tout notaire doit suivre aussi bien dans l'intérêt général que dans le sien propre, fera remonter nécessairement, comme la hausse de l'enregistrement, le prix de tous les actes notariés.

L'honoraire pour chaque copie ne peut être moindre que \$2.00.

Pour l'information du public, nous publions ci-dessous la partie du nouveau tarif qui s'applique aux actes ou contrats les plus fréquents que les notaires ont à recevoir et authentifier.

Les prix indiqués comprennent l'honoraire minimum de la copie de chaque acte, soit \$2.00, cet honoraire de copie pouvant, selon la longueur de l'acte, être parfois plus élevé.

QUE L'ON AJOUTE à chaque honoraire ci-bas mentionné le coût de l'enregistrement, soit une moyenne de \$3 à \$4.00, (1) et l'on saura, moyennant cette facile addition, à peu près exactement ce qu'il en coûte maintenant pour passer, en l'étude même du notaire, un acte requérant l'enregistrement.

(1) \$2.40 pour les quittances.

VENTES, HYPOTHEQUES, TRANSPORTS, ETC.

Le prix de vente, le capital de l'hypothèque ou la considération stipulée dans l'acte étant de :
\$100.00 ou moins, l'honoraire (y compris l'honoraire minimum de \$2.00 pour la copie) sera de..... \$4.00
De 100 à 500 piastres..... 5.00
De 500 à 1000 piastres..... 6.00
De 1000 à 2500 piastres..... 8.00
De 2500 à 4000 piastres..... 10.00
De 4000 à 5500 piastres..... 12.00
De 5500 à 7000 piastres..... 14.00
De 7000 à 12000 piastres..... 17.00
De 12000 à 20000 piastres..... 27.00
De 20,000 à 100,000 piastres, un honoraire additionnel de \$1.00 pour chaque \$1000.00 ou fraction de mille.
Au-dessus de \$100,000, un honoraire additionnel spécial.

QUITTANCES ET MAINLEVÉES D'HYPOTHEQUE.

\$400.00 ou moins..... 4.00
De 400 à 1000..... 5.00
De 1000 à 3000..... 6.00
De 3000 à 6000..... 8.00
De 6000 à 8000..... 10.00
De 8000 à 12000..... 14.00
De 12000 à 15000..... 17.00

CONTRATS DE MARIAGE ET ACTES DE SOCIÉTÉ

De \$7.00 à \$52.00.

DONATIONS ET TESTAMENTS

Suivant leur importance, (mais sans la copie) l'honoraire est de \$5.00 à \$100.00, (plus \$2.00 ou plus pour chaque copie).

V. G.—Les testaments doubles du mari et de l'épouse et vulgo appelés "au dernier vivant les biens" ne peuvent coûter moins de \$10.00.

PROCURATIONS

Sur procuration spéciale..... \$3.00
Sur procuration générale, de \$4.00 à 8.00.

ASSERMENTATIONS

Pour attestation de signature ou assermentation, \$1.00.

TRIBUNE LIBRE

Le président du Comité du Monument aux Soldats répond à "Un de Val-Brillant"

Monsieur le Directeur :

Permettez-moi en ma qualité de Président-conjoint du comité du monument aux braves du district de Rimouski de dire quelques mots, par l'entremise de votre journal, au Hun de Val-Brillant.

On reconnaît bien cet individu ; c'est le même type qui, sans raison, adressait l'autisme dernier à notre comité une lettre remplie d'insultes gratuites à l'adresse des citoyens de Rimouski et d'ordures à la mémoire des soldats tombés au front.

C'est encore le même qui maintenant pour se donner du cœur au ventre (cet organe-là ne peut être autrement que mal placé chez lui) s'écrit, sous le nom de Moreno, une lettre pour s'approuver. Que Hun soit bien convaincu que personne n'a été dupe de ce petit stratagème innocent. Tous les lecteurs ont facilement reconnu dans chacun de ces écrits la même griffe.

Pour rester au-dessus de ces bassesses, et pour une autre raison plus digne encore, nous avons résolu d'ignorer les premières injures, ne voulant même pas mépriser mais nous contentant de pitié pour cette étroitesse d'esprit. Mais puisque cet énergumène ne veut pas s'arrêter ou ne peut être arrêté et continue à déverser sa bave et son venin sur les personnes, les idées, les mémoires et les tombeaux qui nous sont chers, la patience la mieux armée et la plus chrétienne a des limites, et nous croyons que nous nous devons à nous-mêmes de ne pas garder le silence plus longtemps sous les injures dont on nous harcèle sous le couvert de l'anonymat.

L'érection du monument aux soldats de notre district morts au front n'est pas une entreprise officielle ; elle est le résultat d'initiatives privées. Nous avons sollicité le concours volontaire et libre de toutes les personnes et de tous les corps publics de notre région. Un grand nombre a répondu à notre appel ; personne n'était forcé de le faire.

Un de Val-Brillant a reçu une invitation polie de se joindre à nous s'il le désirait ; il n'avait qu'à refuser ou à se faire s'il ne partageait pas nos vues. Au lieu de perdre son temps à insulter à des idées et à des sentiments qui sont pour le moins respectables, il lui eût été plus profitable de s'adonner à des lectures susceptibles d'éclairer ses idées mesquines et d'élargir, si possible, son esprit étroit.

Hun de Val-Brillant ou Moreno, ce qui ne fait qu'Un, discute à côté de la question ; les arguments qu'il apporte, en supposant qu'ils fussent fondés, ce que nous ne sommes pas prêt à admettre in toto, ne justifient aucunement ses conclusions, encore moins ses injures. Que l'on ait été en faveur de la participation ou non, que l'on ait approuvé la conscription ou qu'on l'ait combattue, ne peut rien changer au mérite ni diminuer la bravoure des jeunes gens qui ont fait pour une cause qu'ils croyaient juste le sacrifice d'une jeunesse qui avait pour eux autant de charmes et de promesses que pour ceux qui ont préféré travailler à la surproduction en se cachant dans les bois. Fussent-ils tombés galamment sur l'ordre, même arbitraire, d'une autorité établie, leurs beaux gestes et leur mort de preux auraient mérité quand même l'admiration et le souvenir de tous les esprits droits.

Mgr Lindsay, écrivant dernièrement au nom de Son Eminence le Cardinal Bégin à des dames françaises qui venaient de fonder une messe annuelle pour les soldats canadiens tombés au champ d'honneur, disait :

"Les noms de Vimy, de Courculet, de... entre autres journées mémorables dont nos soldats canadiens ont été les héros, ne sont-ils pas de lointains échos des grands noms de 'Chouaguey, de Carillon et de William-Henry, et ne prouvent-ils pas encore une fois que 'bon sang ne saurait mentir'".

Les autorités du Séminaire de Rimouski qui comprennent que le clergé ne doit pas se désintéresser des œuvres civiles, n'ont pas discuté les questions de participation et de conscription avant d'ouvrir gracieusement leur maison pour la remise des Croix Victoria aux parents de Brillant et de Keable, non plus que Sa Grandeur Mgr Blais avant de rehausser de sa présence cette cérémonie.

Le Gouvernement provincial n'a pas approuvé la conscription par le fait qu'il a passé une loi pour permettre aux corporations municipales de souscrire, si elles le désiraient, à l'érection de monuments à la mémoire des soldats canadiens morts à la guerre.

Hun patauge à côté de la question ; mais il ne pouvait s'empêcher d'enfourcher son dada favori.

Au reste, nous admettons bien que la majorité du district était opposée à la conscription et que les opinions sur le mode de participation étaient partagées, mais nous n'admettons pas que la majorité fut opposée à la participation. Dieu merci, la grande majorité des Canadiens-français sont des sujets loyaux et se souviennent de ce que nous devons à la France ; les idées chevaleresques ne sont pas disparues de chez nous.

Dans son dernier article, Un de Val-Brillant, pour être poli et ne pas recourir à des injures, sans doute, parle longuement de la "meute". S'il songeait un instant que cette collectivité se compose d'êtres qui ne peuvent voir un monument ou une chose propre sans sentir le besoin de le salir de la façon que l'on sait, qui ne peuvent entendre un cri, fût-il généreux, sans japper, et qui souvent, faute d'autre prétexte, aboient à la lune, ne s'apercevrait-il pas que c'est sa propre image qui lui a inspiré ce terme poli.

Il parle des coups au derrière qu'ont le reçu ses contradicteurs. Qu'il nous permette de lui dire que lui et les rares types ejusdam farinae se préparent fort probablement, ce que nous ne souhaitons pas, de ces coups-là de la part des honnêtes gens révoltés, s'ils continuent à prétendre avoir raison contre tout le monde, à ne respecter aucune opinion contraire à la leur, à décrier et vouer aux gémonies tous ceux qui ne permettent de ne pas penser comme eux. Dans ce temps-là ils trouveront à être gênant d'être dans la nécessité de demander l'aide des gens bien intentionnés que ces manies de petits potentats viennent à irriter à la longue.

Si l'âge avait mis dans la tête de Un de V. B. pour deux sous d'expérience, il saurait qu'il ne faut pas dire tout ce qui vient à la pensée ; s'il avait connu la délicatesse que seules ignorent les âmes vulgaires, il n'eût pas insulté à la douleur et au légitime orgueil des parents de nos soldats morts au front et il n'eût pas sali de ses insinuations les tombes de ceux dont son esprit borné ne comprendra jamais tout l'héroïsme ; s'il avait eu un peu de charité chrétienne, il eût compris que le précepte "Aimez-vous les uns les autres", n'est pas rempli lorsqu'on a donné un peu de son superflu à ceux qui souffrent de la faim, mais qu'il demande aussi un autre genre de bonté qui consiste entre-autres choses à ne pas mal parler de son prochain sans raison et à avoir le respect des opinions des autres.

Si Hun de Val-Brillant tient absolument à discuter hors la question, à traiter participation, respect de l'autorité établie, direction et conseils donnés et qui devaient être donnés après l'adoption de la conscription, qu'il signe de son nom ses articles et nous discuterons, sans rien oublier. Mais si certains faits écorchent lui et ses pareils, il n'aura qu'à s'en prendre à lui-même s'il les voit ramassés en faisceau.

Mais non. Pour une raison autre que la crainte de discuter avec lui, raison qui a expliqué notre silence jusqu'ici, nous préférons que Un de Val-Brillant réfléchisse et se taise. Mais qu'il se taise !! Nous en avons plein le dos de ses injures. Cessez de bavarder sur nos morts glorieux, sur des souvenirs que nous tenons pour sacrés.

Nous avons le plaisir d'annoncer que le monument aux braves de notre district tombés au front sera érigé sous peu.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes remerciements et me croire.

Votre obligé,
J. C. TACHE.
Président-conjoint de l'oeuvre du monument.

TRIBUNE LIBRE

Réponse de "Je me souviens" à "Un de Val-Brillant"

Monsieur :

Avant de vous répondre, permettez-moi d'abord de remercier "Barnabé" et "Patriote" pour avoir bien voulu appuyer ma tribune libre par leurs articles si à point. En plus de leurs mérites respectifs, ces articles ont celui d'être spontanés et de n'avoir pas été sollicités. Cela vous démontrera aussi que je ne suis pas le seul à condamner vos idées néfastes.

Vous doutez si c'était un devoir sacré pour un Canadien d'aller combattre en Europe pendant cette guerre. Que dirait-on d'un fils qui n'irait pas secourir sa mère dont la vie serait menacée par des assassins ?... Nous sommes sujets britanniques et descendants de Français et nos deux mères-patries combattaient pour leur existence même. C'était donc un devoir, pour nous qui le pouvions, d'aller leur prêter main-forte.

N'est-ce pas aussi un devoir pour tout Canadien qui le pouvait, comme pour tout homme civilisé d'ailleurs, d'aller venger la violation de la neutralité Belge en dépit des traités les plus solennels, lesquels, il est vrai, n'étaient considérés que comme des chiffons de papier par un de ceux que vous admirez sans doute, le chancelier allemand de Bethmann Hollweg. N'était-ce pas un devoir d'aller venger toutes les atrocités commises par les hordes teutonnes sur les champs de bataille, en contravention avec les lois de la guerre, comme par exemple le mutiler des blessés, ou encore, le crucifiement avec des bayonnettes à Ypres en 1915, dans une porte de grange, de ce sergent canadien de Montréal (1), l'emploi des gaz asphyxiants, etc. N'était-ce pas un devoir d'aller venger la déportation de plus de quarante mille femmes et jeunes filles de la ville de Lille pour les amener en esclavage dans l'intérieur de l'Allemagne quand ce n'était pas dans un but encore plus infâme. N'était-ce pas un devoir d'aller venger la destruction sans raisons utiles, de centaines d'églises, entr'autres celle de la plus belle cathédrale de France, celle de Reims, de venger aussi le torpillage de Lusitania, l'assassinat, un Vendredi Saint après-midi en 1918, dans une église de Paris, de plus de 300 personnes (2). Inutile d'insister. Toute personne qui a un peu d'intelligence et quelque largeur d'esprit comprend et admet ces choses. Vous ne les comprenez pas et, comme je le disais d'ailleurs dans ma tribune libre parue dans le numéro du Progrès du 4 juin, vous ne les comprendrez sans doute jamais.

D'après vous, il faudrait peut-être des siècles avant que l'on puisse déterminer sur qui doivent retomber les responsabilités de cette guerre. Je vois que malgré vos prétentions, vous ignorez tout du début de la guerre. C'est peut-être parce que vous êtes vous aussi allé vous cacher "héroïquement" avec ceux à qui vous voulez ériger un monument, ce qui expliquerait l'ardeur que vous mettez à les défendre. Pourtant l'histoire s'est déjà prononcée. Les hommes les plus éminents et les plus intelligents du monde entier et les plus en position de connaître les

(1) Des témoins oculaires, encore vivants, peuvent attester la véracité de ce fait.
(2) L'on se rappelle que le Vendredi Saint en 1918, alors que les Allemands entraient en pourparlers avec les alliés, par l'entremise du Saint-Siège, afin de faire trêve au bombardement des villes ouvertes, (bombardement que faisaient les alliés en guise de représailles), le jour de Pâques, ils bombardèrent Paris avec leur grosse "Bertha" et démolirent une petite église parisienne, et que plus de 300 personnes qui assistaient aux exercices du chemin de la croix furent, ou bien tués par des éclats d'obus, ou écrasés par le toit qui s'effondra sur elles.

événements ont déjà donné leurs opinions sur ce sujet, opinions basées sur des faits et des documents authentiques. J'en appelle d'ailleurs à tous ceux qui ont suivi les choses de près et qui se rappellent les événements qui ont précédé la guerre en 1914. Il y a certes certains "patriotes" qui prétendent toujours que l'Allemagne a été une victime, tels que par exemple, certains boches... et leurs amis. Mais même parmi les Allemands il y en a aujourd'hui qui ont l'esprit assez large pour admettre que ceux qui doivent être tenus responsables sont ceux qui dirigeaient leur pays. Si monsieur le Directeur du Progrès croit que je n'abuse pas de son hospitalité je vais vous citer l'opinion de l'un d'eux qui n'est pas l'un des moindres. Je veux parler du prince Lichnowski qui fut Ambassadeur d'Allemagne à Londres depuis 1912 jusqu'à ce que le gouvernement anglais lui eût remis ses passeports pour retourner dans son pays, c'est-à-dire jusqu'à la déclaration de la guerre. Ce qui suit est un extrait des mémoires écrits en Allemagne par ce prince en 1916, alors que la guerre sévissait dans toute sa vigueur. Comme il y est dit dans la préface, ces mémoires ne devaient pas être livrés à la publicité mais distribués confidentiellement parmi quelques amis. Quelqu'un réussit à s'en procurer un exemplaire et le fit traduire en français et en anglais. Voici :

1.—Nous avons encouragé le comte Berchtold à attaquer la Serbie, bien que les intérêts Allemands ne fussent pas en jeu et que le danger d'une guerre mondiale eût dû être connu de tous. (Il importe peu que nous ayons connu ou non le texte de l'ultimatum) ;
2.—Entre le 23 et le 30 juillet, quand M. Sazonof déclara énergiquement qu'il ne tolérerait par d'agression contre la Serbie, nous rejetâmes les propositions anglaises de médiation, bien que la Serbie, sous la pression de la Russie et de l'Angleterre, eût accepté l'ultimatum presque en entier, et qu'on eût pu arriver facilement à un accord sur les deux points en litige et que, de plus, le comte Berchtold fut prêt à se contenter de la réponse de la Serbie.
3.—Le 30 juillet, alors que le comte Berchtold voulait changer d'attitude, nous envoyâmes à Petrograd un ultimatum motivé seulement par la mobilisation russe et bien que l'Autriche n'eût pas été attaquée ; et le 31 juillet nous déclarâmes la guerre à la Russie, quoique le tsar eût donné sa parole qu'il ne ferait pas avancer un seul homme tant que les pourparlers dureraient ; nous avons ainsi détruit délibérément toute possibilité d'un règlement pacifique.
"En présence de ces faits indéniables, il n'y a rien d'étonnant que le monde civilisé tout entier, à l'exception de l'Allemagne, place sur nos épaules l'entière responsabilité de la guerre universelle".
Cela se passe de commentaires. Vous dites qu'il n'est pas de ma compétence ni de la vôtre de décider s'il était opportun oui ou non pour le Canada de se lancer dans la mêlée. Cela, je veux bien le croire. Je vous ai déjà fait connaître mon opinion au sujet de la conscription, mais j'ajouterais que, s'il est permis de combattre par tous les moyens légaux en notre pouvoir un projet de loi quelconque, l'on est tenu de se soumettre, en protestant si l'on veut, lorsque ce projet est devenu loi par la décision du gouvernement ; quel qu'il soit, qui préside aux destinées de notre pays ; et il est tout à fait anti-national d'encourager les nôtres à désobéir à ces lois tout comme c'est une œuvre vile, basse,

J. M. S. (Suite en 2e page)

Réponse à "Un de Val-Brillant"

méprisable, que de vouloir glorifier ceux qui, sur vos conseils ou autrement, désobéissent à ces mêmes lois. Cela devient même de la lâcheté quand vous le faites au détriment de ceux qui, eux, se sont montrés généreux et braves en allant, volontairement ou non, combattre pour une cause qui, je le répète, était noble et sacrée, et qui sont morts au champ d'honneur.

C'est de l'ironie que vous voulez faire en suggérant d'ériger un monument aux insoumis ? ma foi ! c'est possible, mais dans ce cas c'est de l'ironie à la tennonne.

Vous vous y connaissez, dites-vous, en fait de causes nobles et sacrées ; cela n'en a guère l'air ; mais s'il était vrai que vous avez consacré ou voué votre vie au service de causes nobles et sacrées, ceci ne prouverait qu'une chose, à savoir que les meilleures causes sont parfois très maladroïtement, très piétement défendues, et que bien à plaindre sont les "bonnes causes" quand, par malheur, elles sont servies ou défendues par des chevaliers, plus zélés que sensés, de votre acabit.

Je termine en formant des vœux pour le succès du "Monument des Oraves" et en envoyant un suprême salut à ceux qui dorment leur dernier sommeil dans les Flandres et les campagnes françaises. Je vous salue vous les Brillant, les Keable, qui par vos exploits quasi fabuleux, couronnés par les plus hautes décorations militaires qui peuvent être décernées à des braves, avez rendu illustre par toute l'Europe un humble district de votre province. Je vous salue vous aussi les Belzile, les Rousseau, les Côté, les Labrie, les Blanchette, les Dumais, et tous ceux dont je m'excuse de ne pas connaître les noms. Dormez en paix. Que vos mânes ne soient pas troublés par les vociférations fielleuses d'esprits étroits. Nous saurons vous défendre comme vous avez su défendre le droit et la justice. Et toi, Camille Lévesque, toi dont on a voulu salir le nom, et par ricochet celui des Cinq Cent Mille Canadiens qui sont allés "là-bas" faire de leurs poitrines un rempart contre la barbarie, dors en paix. Il y aura toujours quelqu'un qui se lèvera pour faire respecter ta mémoire.

JE ME SOUVIENS.

Règlement Municipal

1. La rue Tessier sera gravellée aux frais de la corporation conformément au présent règlement et sera entretenue à l'avenir comme rue gravellée ;

2. Les travaux de confection ordonnés par le présent règlement seront faits conformément au devis préparé et signé par J. A. Lefebvre et Gabriel Henry, ingénieurs au ministère de la voirie de cette province en date du 4 juin 1920, contresigné par le maire et le secrétaire-trésorier de ce conseil et annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

3. Les travaux de confection ordonnés par le présent règlement devront être commencés aussitôt que possible dans le cours de l'année mil neuf cent vingt et seront continués avec activité et sans retard pour être terminés dans le délai mentionné au devis ci-annexé.

4. Ces travaux seront exécutés sous la direction d'un surveillant ou d'un officier spécial nommé par le conseil. En conformité de l'article 17 de la loi des bons chemins, 1912, précitée, ce surveillant sera sous la direction de tout officier du département de la voirie autorisé par le ministre de ce département. A part la surveillance de l'ouvrage, lorsque les travaux seront faits à la journée, il tiendra compte de toutes les dépenses, jour par jour, et lorsque les travaux seront faits à l'entreprise ou par contrat, il tiendra compte de tous les travaux faits, jour par jour, et fera un rapport détaillé du tout au conseil, chaque fois que celui-ci l'exigera.

Le conseil devra lui allouer une indemnité ou un salaire fixe d'après le travail du dit officier et sa perte de temps, le tout devant être basé sur le salaire de l'époque où l'ouvrage sera fait et ne devant jamais dépasser six piastres par jour.

Le conseil aura le droit de le renvoyer quand bon lui semblera et de le remplacer par un autre.

Le premier surveillant ou officier chargé de la surveillance des travaux sera M. Michel Pineau.

5. Suivant que le conseil l'ordonnera, les travaux seront faits à la journée ou à l'entreprise.

6. Lorsque le conseil aura décidé de faire les travaux à l'entreprise, il fera publier par affichage dans les endroits publics de la municipalité, mais seulement après avoir obtenu la permission du ministre de la voirie, un avis public spécifiant succinctement les travaux à faire et le délai, qui devra être d'au moins sept jours francs, durant lequel des soumissions

LA MACHINE AGRICOLE NATIONALE

MONTMAGNY, P. Q. Canada

LIMITÉE

SACHONS NOUS CONNAITRE !

Notre grande industrie canadienne vient de lancer ses voyagers à travers le pays. Les produits qu'ils vous offrent en vente sont les MEILLEURS QU'IL Y AIT SUR LE MARCHÉ.

PREFERONS LES NOTRES !

Contribuez à la prospérité d'une entreprise qui a des fondateurs CANADIENS, des directeurs CANADIENS, des ouvriers CANADIENS, — un avenir CANADIEN.

Demandez le fameux MOTEUR A GAZOLINE "NATIONAL", qui sort de nos ateliers.

Achetez les HACHES de la marque NATIONALE, les PIQUES, "CANT HOOKS" (leviers à main de fer), et autres Outils à MAIN, fabriqués chez nous.

Pour vos achats d'instruments aratoires, RESERVEZ-NOUS VOS COMMANDES.

LA MACHINE AGRICOLE NATIONALE, Ltee
MONTMAGNY, P. Q., Canada.

pour l'entreprise pourront être produites.

Aucune soumission ne sera prise en considération si elle n'est pas faite suivant la formule prescrite par le ministère de la voirie.

Le conseil ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Le contrat sera régi par les clauses et conditions contenues dans le devis annexé au présent règlement, et ne liera la corporation que lorsqu'il aura été approuvé par le ministère de la voirie.

L'entrepreneur sera tenu de fournir un cautionnement pour un montant égal à vingt pour cent du prix du contrat pour le parfait accomplissement de l'ouvrage et pour le paiement de tous dommages, frais et intérêts, dans le cas où le contrat ne serait pas accompli.

7. Afin de bénéficier de la loi des bons chemins, 1912, le conseil demande par résolution au gouvernement de cette province les sommes nécessaires pour payer les travaux de confection énumérés au dit devis, ordonnés par le présent règlement. La dite résolution devra pourvoir, au moyen d'une cotisation spéciale ou autrement, au paiement, par la corporation de cette municipalité, de trois pour cent annuellement pendant quarante et un ans sur la somme allouée.

8. Les travaux seront exécutés sans qu'il soit nécessaire d'en faire un acte de répartition.

9. Toutes dispositions de règlements ou procès-verbaux incompatibles avec les dispositions du présent règlement seront abrogés par le présent règlement.

10. Le présent règlement sera promulgué dans les quinze jours de sa passation, entrera en vigueur quinze jours après sa promulgation, et une fois approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil, ne pourra être modifié que de son consentement.

ST-SIMON.

Le vingt-sept juin mil neuf cent vingt, d'après une annonce faite au prône de la messe paroissiale de St-Simon, au comté de Rimouski, convoquant une assemblée de marguilliers, se sont réunis à la sacristie à l'issue de la messe et au son de la cloche, les Sieurs Léon Bélanger, Léon Gagnon et Isaac Mercier lesquels sous la présidence du curé soussigné ont résolu unanimement :

1.—Que les fabriciens de Saint-Simon, comme tous les paroissiens sont profondément affligés de la mort de leur ancien curé, Messire Jules Annot qui est resté à leur tête pendant dix ans et s'était acquis l'estime universelle ;

2.—Qu'ils croient exprimer leur reconnaissance envers lui en faisant chanter un service pour le repos de son âme, le treize juillet, le trentième jour de sa mort, et en chargeant la fabrique des dépenses convenables en pareil cas ;

3.—Qu'une copie de cette résolution sont remises à la famille du défunt et au Progrès du Golfe pour être publiée, comme témoignage de sympathies sincères.

Fait et passé à Saint-Simon les jour et an que dessus et ont signé ceux sachant le faire. Lecture faite. Léon Bélanger
Léon Gagnon
Isaac Mercier.

J. OMER DUBE, ptre, curé.

MINISTÈRE DES POSTES,
CANADA, OTTAWA.

(Communiqué)

Conformément à un amendement à la loi des postes passée durant la dernière session du Parlement, le droit de recommandation sur les lettres et autres objets déposés à la poste en Canada est fixé à dix (10) cents par chaque lettre ou chaque objet.

Le droit mentionné ci-dessus s'appliquera à tous les objets de correspondances déposés à la poste en Canada, à partir du 15 juillet 1920.

Le public est averti de voir à ce que tous les objets recommandés soient complètement affranchis, en ce qui a trait à l'affranchissement ordinaire et au droit de recommandation.

SOUSSIONS POUR PONT EN BETON

Des soumissions cachetées seront reçues par le soussigné, Secrétaire-trésorier de la municipalité du village de St-Moise, jusqu'au dix-neuvième jour de juillet 1920 pour la construction d'un pont en béton sur la rivière Tartague, dans le village de St-Moise, comté de Matane, et seront ouvertes lors de la séance spéciale du Conseil à 7 heures p. m.

Les plans et devis pourront être examinés au bureau du Secrétaire-Trésorier et au Département des Travaux Publics et du Travail à Québec.

Un chèque accepté à l'ordre de la susdite municipalité, représentant 10 p.c. du montant demandé, devra accompagner chaque soumission.

Le conseil ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

St-Moise, ce 30ème jour de juin 1920.

(Signé) JOS. DUFOUR,
Secrétaire-Trésorier.

Vraie copie.
J. Dufour, Sec.-Trés.

VENTE A L'ENCAN

Dans l'affaire de
AURELE CHASSE
de Rimouski, Qué.
marchand.
Insolvable.

AVIS est par le présent donné que :
JEUDI LE 15 JUILLET, 1920
à 11 heures a.m.

sera vendu par encan public aux bureaux des soussignés, 147 côte de la Montagne, Québec, l'actif de cette faillite comme suit :

(a) Fonds de commerce.....	\$4,321.38
et ameublement du magasin.....	103.75
(b) dettes actives "Crédits".....	\$4,425.13
(c) Le roulant.....	1,353.57
(d) Une balance automatique.....	80.00
(e) Une balance automatique.....	190.00
(f) Une tank à l'huile avec pompe.....	75.00

(g) Les droits que peut posséder le failli sur un terrain situé en la ville de Rimouski, mesurant quarante pieds de front sur environ quatre-vingt-dix pieds de profondeur est à l'ouest, le tout plus ou moins et mesure anglaise, tel qu'actuellement enclos et borné au nord à Théophile Banville, au sud à la rue St-Joseph et à l'est à Godfroy Boulay et à l'ouest à l'avenue de la Cathédrale, le dit terrain faisant partie du lot numéro deux cent onze (211) à la cadastre officiel de la ville de St-Germain de Rimouski avec bâtisses de magasins et résidence dessus construites, cercles et dépendances.

(h) Le droit qu'a le failli sur un terrain, to en la ville de Rimouski, tel qu'actuellement enclos et borné au nord à Elzéar Côté, à l'est à Cyrille Pineau, au sud à la rue St-Joseph, et à l'ouest à Ferdinand Lavoie, et le dit terrain faisant partie du lot No. 218 du cadastre officiel de la ville de Rimouski avec l'écure dessus construite, circonstances et dépendances. La vente se fera pour chaque item séparément à tant dans la piastre et au plus haut enchérisseur pour les items A et B, et au plus haut enchérisseur pour les items C, D, E, F, G.

L'inventaire, la liste des crédits et les titres se rapportant à la propriété peuvent être examinés aux bureaux des soussignés, 147 côte de la Montagne, Québec.

Le magasin sera ouvert pour l'inspection du fonds de commerce, MERCREDI LE 14 JUILLET 1920.

Conditions de paiement : Argent comptant.

LEFAIVRE ET GAGNON,
curateurs conjoints.
Bureaux : 147 côte de la Montagne, Québec, Qué.
Louis Deschênes, encauteur.

S. VACHON LIQUIDATEUR

Représentant "La Manufacturers" assurance-vie
RUE ST-GERMAIN—RIMOUSKI

CANADA
Province de Québec
District de Gaspé.
Comté de Bonaventure.
COUR SUPERIEURE

IN RE :
LUDGER DUFOUR, marchand de St-André de Restigouche, Comté de Bonaventure, District de Gaspé, Débité insolvable, &

S. M. ADAMS,
Crancier requérant cession.

Le dit Ludger Dufour ayant fait cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers le 2 juillet, 1920, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, le vingtième jour de juillet, 1920, à dix heures de l'avant-midi, pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.

New-Carlisle, 6 juillet, 1920.

T. A. BLANCHET, P.C.S.,
John Hall Kelly, Procureur.

Assure-vous dans la
MANUFACTURERS LIFE
puissante compagnie canadienne



PRIMUS POUDRE A PATISSERIE

La Poudre Primus est garantie pure, efficace et hygiénique. Préparée avec des ingrédients de choix dans des conditions hygiéniques exceptionnelles et emballée dans des boîtes à l'épreuve de l'air, elle travaille dans le fourneau et ne perd pas sa force dans le bol à mélange. La Poudre à Pâtisserie Primus est garantie exempte d'alun, par les fabricants.

L. CHAPUT, FILS & CIE, Limitée, MONTREAL

Province de Québec
District de Rimouski
No. 6659
COUR SUPERIEURE
Napoleon Proulx, fils Norbert, de la paroisse de Ste-Blandine, district de Rimouski;
Demandeur.

vs
Ernest Proulx, fils Xavier, ci-devant de la paroisse de Ste-Blandine et maintenant absent et de lieu inconnu,
Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître sous un mois.
Rimouski, 5 juillet, 1920.
(Signé) E. AUGUSTE COTE,
P. C. S.

Aug. M. Tessier, C. R.
Proc. Demandeur.

Province de Québec
District de Rimouski
No. 6624
COUR SUPERIEURE

Elzéar Auguste Côté, avocat, protonotaire de la Cour Supérieure, dans et pour le district de Rimouski, de la ville de St-Germain de Rimouski, district de Rimouski,
Demandeur.

vs
Antoine Fortin, autrefois hôtelier de la ville de Saint-Germain de Rimouski, dit district, actuellement de lieux inconnus,
Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître sous un mois.
Rimouski, 2 juin, 1920.
G. F. GIBSONE, Juge.

CANADA
Province de Québec
District de Gaspé.
Comté de Bonaventure.
No. 3399
COUR SUPERIEURE

ALFRED COUTURE, cultivateur, de Bonaventure, dans le Comté de Bonaventure, District de Gaspé,
Demandeur.

JOHN COUTURE, autrefois de Bonaventure et maintenant de lieux inconnus, LYDIA COUTURE, épouse de BRUNO ALBERT, de Caraquet, New-Brunswick, et le dit BRUNO ALBERT mis en cause afin d'autoriser et assister sa dite épouse, et LUCILLE DOIRON, veuve de feu JEAN-BAPTISTE COUTURE, de Bonaventure,
Défendeurs.

Il est ordonné aux défendeurs John Couture et Lydia Couture, épouse de Bruno Albert, de comparaître dans le mois.
New-Carlisle, le 8 juillet, 1920.

T. A. BLANCHET,
John Hall Kelly,
Procureur du demandeur.

A VENDRE
Un bon cheval à de bonnes conditions à un prompt acheteur. S'adresser au JUGE TESSIER, Rimouski.

Visitez QUEBEC

Préparez-vous à faire un beau voyage à Québec

du 2 au 11 Sept. 1920

A L'OCCASION DU

PLUS GRAND EVENEMENT ANNUEL DE LA PROVINCE

L'EXPOSITION PROVINCIALE DE QUEBEC

qui procure les jours les plus heureux de l'année.

M. JOS. PICARD, M. JOS. A. COLLIER, M. GEO. MORISSET,
Président. Trésorier. Secrétaire.

ET SON EXPOSITION

BOIS DE CHAUFFAGE A VENDRE

100 cordes de bois de chauffage (bouleau débité et fendu à 18 pouces de longueur, prêt à chauffer, à raison de \$10. la corde livrée à domicile à partir du mois de juin. S'adresser à LOUIS PH. ROSS, cultivateur, St-Anaclet.

BONNE JUMENT A VENDRE

Une jument de 7 ans, pesant 1200 lbs., à vendre pour \$250.00 à un prompt acheteur. S'adresser à M. Achille Chouinard, Rimouski.

A VENDRE

Un lot de 100 acres avec maison et grange neuve, à bonnes conditions. S'adresser à M. Joseph Hubert Brisson, Ste-Blandine.

PETITES ANNONCES

A VENDRE

1 Ford et 1 Chevrolet de seconde main, en parfaite ordre. A vendre à de bonnes conditions. S'adresser à WILFRID OUELLET, BIC. j-n-o

A VENDRE

Deux voitures Rubber tire, à vendre à de bonnes conditions à un prompt acheteur. S'adresser à J. A. Théberge, Rim.

Le Paquet 1/2 lb. 15 Sous
BRIER HACHE
MACDONALD
Tabac à Fumer

H. C. FORTIER, Agent Vendeur, Montréal.

RIMOUSKI LUMBER COMPANY, Ltd

BOITE POSTALE 277 - RIMOUSKI, P. Q.

ACHÈTE BOIS DE SCIAGE, CHARPENTE, DORMANTS, BARDEAUX, LATTES.

Quantité pas limitée (sans limite)

PAYONS LE PLUS HAUT PRIX DU MARCHÉ.

BUREAUX:

BATISSE JOS. HEPPELL

(Raccourci des Avenues de la Cathédrale et de l'Évêché)

RIMOUSKI.

Téléphone 273.

DEPOTS A PRIMES

Intérêt de 6% par an, payé 3% tous les 6 mois

Augmentation du Capital déposé, au moyen de primes annuelles de 6%

DÉPÔTS GARANTIS

Renseignements fournis à demande par le

COMPTOIR MOBILIER F.-C.
B. de P. 549, MONTREAL.

AVIS

Toutes les personnes qui ont des montants à payer pour comptes ou primes d'assurances, voudront bien s'adresser à Mlle Lucina D'Anjou, Hôtel St-Laurent, vu que je suis actuellement aux États-Unis pour quelque temps. ISIDORE ASSELIN, Agent d'Assurances et Collecteur, Rimouski.

Agence de Voyages

JOHN McWILLIAMS
Pointe-au-Père

Passages par navire à vapeur pour l'Europe

Billets émis pour toutes les Lignes Transatlantiques. Ports d'embarquement: Montréal, Québec, Halifax, St. John, New-York, Pointe-au-Père. Votre patronage respectueusement sollicité.

ALPH. GAMACHE

PLOMBIER, FERBLANTIER ET ELECTRICIEN

Représentant "Delco Light"

Spécialité: Appareil de chauffage à eau chaude, air chaud ou vapeur.

Avenue de la Cathédrale RIMOUSKI

HOTEL QUEEN'S

"Le Rendez-vous des Voyageurs"
O. H. L'ITALIEN, Prop.
SAYABEC, Station.
En arrière de la gare
Service de voitures et d'autos
TABLE DE TOUT PREMIER ORDRE
Propriété incontestable.

ASSUREZ VOUS DE PREFERENCE DANS LA "MANUFACTURERS LIFE"

HOTEL ST-LOUIS

AMQUI, Co. Matane, Qué.
(Près de la Station)
Bain à eau chaude.—Salle d'Echantillons.—Voitures et Autos.
Tél. National C. E. BERNIER, Prop.

HOTEL "PLAZA"

NOUVEAU ET MODERNE
52-54 Place Jacques-Cartier
MONTREAL
Plan Européen, \$1.50 et plus
Plan Américain, \$3.00 et plus
TELEPHONE MAIN 5839
L.-A. COTE, Gerant.

HOTEL LEVESQUE

NOUVEAU ET MODERNE
HILAIRE LEVESQUE, propriétaire
Rue St-Jean-Baptiste - RIMOUSKI.
(En face de la Station)
TABLE DE PREMIERE CLASSE
Propriété minutieuse.
Service de voitures et d'autos.
Tél. National No 86 2-14

BON BABBITT A VENDRE A L'IMPRIMERIE GENERALE DE RIMOUSKI.

HORAIRE DE L'INTERCOLONIAL

Arrivée des trains en gare de Rimouski.

DESCENDANT VERS L'EST	
Ocean Limited	5.25 a. m.
Express Maritime	9.14 p. m.
Local	2.05 p. m.
Accommodation	1.25 p. m.
MONTANT VERS L'OUEST	
Ocean Limited	10.47 p. m.
Express Maritime	7.28 a. m.
Local	2.23 p. m.
Accommodation	9.00 a. m.

Assurez-vous de préférence dans la MANUFACTURERS LIFE

Une Appréciation

Nous avons le plaisir et nous sentons spontanément le besoin d'EXALTER publiquement le grand bienfait de l'Assurance-Vie, d'EXPRIMER notre préférence de "The Manufacturers Life Insurance Company".

N. A. TALBOT, ptre., curé de Tadoussac.

La Manufacturers Life

S. VACHON - Agent-Général - RIMOUSKI

SPECIAL

Nous avons décidé de vendre à réduction une ou deux lignes de marchandises à chaque semaine. Ces marchandises seront installées dans une de nos vitrines et vendues aux prix marqués. Venez visiter nos vitrines et constater nos bas prix spéciaux.

OCT. MICHAUD

J. AD. LANDRY

COMMERCANT D'AUTOS

RIVIERE DU LOUP ET MONT-JOLI

AGENT

McLAUGHLIN et GRAY-DORT

Pour les comtés de Kamouraska, Témiscouata, Rimouski et Matane.

GARAGE de réparation, magasin d'accessoires et pièces de réparation de toutes sortes à RIVIERE DU LOUP et MONT-JOLI.
Hâtez-vous d'acheter votre auto, la belle saison approche.

Votre dévoué,

J. AD. LANDRY

AU BON MARCHÉ

Spécialité

EPICERIES de premier choix, Bonbons de toutes les qualités, Pommes et oranges, Légumes de toutes sortes, Raisin, Mélanges, Biscuits, Etc.

J. A. GARNEAU, MARCHAND GENERAL
Rue St-Germain, Rimouski.

PACIFIQUE CANADIEN

VISITEZ LE CANADA DURANT VOS VACANCES

Les Rocheuses Canadiennes couvrent à elles seules un territoire plus grand que 50 Suisses réunies. Service d'hôtellerie sans égal à Banff, Lac Louise, Glacier, Vancouver, Victoria.

POUR VOTRE VOYAGE DANS L'OUEST CANADIEN

Utilisez le réseau de chemin de fer par excellence. Trains quotidiens directs entre l'Est et l'Ouest. Wagons-lits, wagons-touristes et wagons-restaurants, réunissant tous les perfectionnements modernes.

Bureaux des billets à Québec: 30 rue St-Jean, Château Frontenac et Gare du Palais. Brochures et détails supplémentaires sur demande à

CHS-A. LANGEVIN,

Agent du trafic-voyageurs, Gare du Palais. Agence Générale de navigation océanique. TOUTES LES LIGNES circulant du Canada et des Etats-Unis représentées. SPECIALITE: VOYAGES D'EUROPE. Croisières organisées pour les Bermudes, Les Indes Occidentales, Cuba, Panama et l'Amérique du Sud.

A VENDRE CHALOUPE A GAZOLINE

22 pieds; engin neuf; le tout en bon ordre à vendre ou à échanger pour un char (automobile). S'adresser à D. de La Perrelle, Rimouski.

Ferd. SANTERRE

Entrepreneur Général

PIERRE et CIMENT

Spécialité:

Travaux en béton armé, Papier à couverture, Bardeau d'amiante.

Ouvrage à la peinture.

Brique, Ciment, Terre à feu Bois de construction, Etc., Etc.

En mains: 1 char de bois d'amiante pour finir intérieur de maison.

Aussi: Peintre décorateur.

Ferdinand SANTERRE

Avenue de l'Évêché

RIMOUSKI.

Boite Postale 116 Tél. National 70

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

Asselin, Asselin & Simard
AVOCATS.—Rue de la Station, Rimouski, P. Q.—L. N. Asselin, C.R.—R. E. Asselin, L.L.L.—Gérard Simard, L.L.L.

SASSEVILLE & GAGNON
AVOCATS.—Avenue de la Cathédrale, Rimouski.—Téléphone 102.—Elzéar Sasseville, L.L.L.—P.-Emile Gagnon, L.L.L.

GARON & JESSOP

— AVOCATS —
Bureaux voisins de chez M. Adélard Rioux, marchand corollier
RUE DE LA STATION
A. P. Garon, C. R. J. J. Jessop, L.L.L.

Aug. M. Tessier, C.R., M.P.P.

A. M. TESSIER

AVOQUAT - BARRISTER
Bureau: Edifice de la Banque Nationale RIMOUSKI, P. Q.

Notaires

L. de G. BELZILE, L.L.L.B.,
NOTAIRE, Edifice de la Banque Nationale. Avenue de la Cathédrale, Rimouski.

J.-EUD. COUTURE, L.L.L.
NOTAIRE PUBLIC.—Commissaire de la Cour Supérieure.—Côté des rues de l'Évêché et St-Edmond, Rimouski.—Tél. 168.

Médecins

Dr L. J. MOREAULT
ex-interne de la Maternité et de l'Hôtel-Dieu de Québec.—MEDECIN-CHIRURGIEN.—Bureau: Avenue de la Cathédrale.

DR Z. VEZINA

Ex-Elève des Hôpitaux de Paris.
Médecin à l'Hôpital de Fraserville.

— Spécialité —
Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge.
Bureau: 165 rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, Qué. Tél. Kamouraska 325.

A Rimouski le 1er et 3e mardi du mois, chez Madame Heatly près de la Station.
Heures de bureau: 10hrs à 11.30 a. m.
2hrs à 5 hrs p. m.
7hrs à 8 hrs p. m.

Dr L.-F. LEPAGE

— Médecin-chirurgien —
Prop. de la Pharmacie St-Germain RIMOUSKI

Spécialités: —Maladies des enfants. De la gorge. Opération des amygdales.

Huissiers-Assureurs

L.-HECTOR GARON
Huissier, Cour Supérieure, Rimouski.—DETECTIVE PRIVE.—Collections de tout compte.—Assurances: Feu, Vie, Plate Glass, Accidents.

ROSARIO REHEL,

Huissier, Cour Supérieure, Rimouski.—Grand Connétable du District.—Société de collection de comptes.—Assurances contre le feu.—RUE ST-JEAN-BAPTISTE.—Tél. National 95.—Boite postale 83.

DR. L. T. LAVOIE

Chirurgien Dentiste
A Rimouski tous les jours
— EXCEPTE —
le dernier samedi de chaque mois, jusqu'au lundi à Matane, à l'HOTEL DIONNE.
Heures de bureau: 9 h. a. m. à 6 h. p. m.

PIERRE LEVESQUE

— ARCHITECTE —
SUCCESSEUR DE OUELLET & LEVESQUE
Bureaux: 115 St-Jean, Québec.

OSCAR BEAULÉ

ARCHITECTE A.A.P.Q.
21 rue d'Aiguillon - Québec
Ancien bureau René P. LeMay

CAMILLE ROSS

COMPTABLE
Elève de WALTON SCHOOL OF ACCOUNTANCY
Auditions municipales et commerciales. — Organisation de systèmes de comptabilité appropriés à tous genres d'affaires. — Collection de comptes. — Fait également le commerce de bon.
RIMOUSKI, P. Q.

DENTISTE PINAULT

Toujours à votre disposition pour traiter vos dents. Travaux de première qualité. Satisfaction garantie et prix raisonnable.
2602 Ste-Catherine Est, Mais.
Tél. Lass. 2700 - MONTREAL.

Une police d'assurance dans la

'Manufacturers Life'
C'est ce que tout bon canadien devrait avoir.

S. Vachon, Agent-Général, Rimouski

Service régulier de la malle, des passagers et du fret entre LE CANADA et LES INDES OCCIDENTALES

La plus belle route pour les touristes canadiens aujourd'hui.
Littérature sur demande.

he Royal Mail Steam Packet

S. Z. COTE Co

AGENT - RIMOUSKI
— Réservez vos places à l'avance.

Pour avoir des joues roses, un sourire joyeux, des dents blanches, un bon appétit et une excellente digestion, mâchez la gomme

WRIGLEY'S

Ses bons effets sont aussi GRANDS que son prix est MINIME

Elle satisfait le goût des friandises tout en étant solitaire.

Mâchez-en après chaque repas.

Herbétiquement Cachetés. Se Conserve Fraîche. Se Savourent Toujours

FA-12

Combat la Fatigue, Restaure les forces

CELLES QUI TRAVAILLENT

ont besoin de toutes leurs forces, de toute leur énergie, de toute leur santé pour pouvoir continuer, sans effort ni fatigue l'ouvrage, souvent pénible du bureau, du magasin ou de l'atelier. Elles ont besoin d'un sang abondant, riche et pur, et le meilleur moyen, le plus sûr, pour obtenir ce sang réparateur et avec lui la santé exubérante, c'est l'usage du

Vin St-Michel

Le Vin St-Michel est un vin délicieux, apéritif et réconfortant. C'est le meilleur ami de celles qui travaillent — C'est le tonique reconstituant, indispensable aux surmenés, aux convalescents — C'est l'élixir de jeunesse des vieillards.

EN VENTE PARTOUT.

BOIVIN, WILSON & Co, Limitée, (Sole Agents) 468 rue St-Paul Ouest, Montréal.

La Compagnie "Manufacturers Life" émet tous les modes d'assurances que l'on peut désirer, ainsi que des contrats ou titres de rentes viagères.

Notes locales

M. Emmanuel D'Anjou, M.P., est de retour d'Ottawa depuis la propagation des Chambres; il est arrivé vendredi soir en compagnie de Madame D'Anjou, pour demeurer en notre ville jusqu'à la prochaine session.

M. et Mme D'Anjou ont pris possession de leur appartement dans la maison Heppel, coin des rues de la Cathédrale et de l'Évêché.

—Madame Pierre Gagnon et Mlle Alice Gagnon, de Winnipeg, sont en promenade chez Madame D'Autueil.

—M. Alexis Fraser, marchand, de Rimouski-ouest, est allé à Ste-Anne-de-la-Pocatière samedi pour assister aux funérailles de sa belle-sœur, Madame Emile Fraser.

—M. et Mme Michel Emond, de Montréal, étaient en ville mardi; Madame Emond passe quelques jours parmi ses parents et amis.

—Nous sommes heureux d'apprendre que Madame Romuald D'Anjou, qui a été retenue au lit depuis au-delà de trois semaines par une maladie grave, est maintenant en bonne voie de guérison.

—M. et Mme Ed. LeBoutillier sont partis pour un voyage d'une dizaine de jours à Montmagny, Québec et Montréal.

—M. E. Lagacé, de Timmins, Ontario, ainsi que Mlle L. Lagacé, sont repartis pour Bic et Montréal en automobile.

—Mme Vve J. Deschênes, d'Edmundston, N.B., était à Rimouski cette semaine en visite chez sa nièce Mme Eug. Houle.

Concert le 28



M. ANTONIO PICHE

Un trio d'artistes éminents, M. Antonio Piché, M. Albert Roberval, et Madame Jeanne Manbourg-Roberval, donnera au Théâtre Populaire, mercredi le 28 juillet, un grand concert, auquel tout le public amateur de voix célèbres et de belle musique sera heureux de pouvoir assister. Les billets se vendront au prix de \$1.00 et \$1.50, d'après le plan qui est visible au Théâtre ou l'on peut déjà se procurer des cartes d'admission.

Naissances à Rimouski

Le 2 juillet, Marie-Alice, fille d'Ernest Picard, journ., et de Frobrini Massé.—P. et m., Jules Denys et Hédénine Dumais.

Le 3 juillet, Joseph-Fernando, fils de Jos-Etienne Dubé, journ., et de Marthe Lanouette.—P. et m., Jean-Baptiste et Marie-Louise Dubé.

Le 4, Joseph-Albert Thériault, fils d'Eusèbe Thériault, journ., et d'Amanda Garon.—P. et m., Omer Labrie et Juliette Thériault.

Le 4, Georges-Armand, fils de Jeanne Bernier.—P. et m., Donat St-Laurent et Léda Lepage.

Le 4, Joseph-Ernest-Gilbert, fils d'Albert Lepage, journ., et de Marie-Alice Bernard.—P. et m., Ernest Lepage et Marie-Louise Longchamp.

Le 5, Marie-Madeleine-Imelda, fille d'Oscar Bégin, cult., et de Juliette Lavoie.—P. et m., Étienne Lavoie et Emilie Gagné.

Le 5, Joseph-Eustache, fils d'Emile Canuel, journ., et de Marie-Louise Duchêne.—P. et m., Eustache Canuel et Anna Lepage.

Le 5, Marie-Blanche-Yvonne, fille de William Guy, journ., et de Marie Lauzier.—P. et m., Alphonse Lauzier et Marie-Louise Mailloux.

MARIAGES

Smith-Simard.—Le 2 juillet, Charles Smith, journ., fils de feu Léo Smith et de Sarah Adams, de Londres, Angleterre, avec Mlle Lucia Simard, fille de feu Ernest Simard et d'Emilia Bélanger.

Dionne-Gagné.—Le 6, Joseph-Émile Dionne, cult., de Ste-Luce, fils de Joseph Dionne et de Marie Poirier, de Ste-Luce, avec Marie-Louise-Yvonne Gagné, fille de Philippe Gagné, cult., et de Maria St-Laurent.

Mort de mademoiselle Marcelle Beaulieu

Nous avons appris avec regret la mort de Mlle Marcelle Beaulieu, fille de M. Omer Beaulieu, percepteur des douanes, décédée en notre ville samedi dernier à l'âge de 13 ans.

Ses funérailles ont eu lieu à la cathédrale mardi avant-midi au milieu d'un très grand concours de parents et d'amis.

Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé C.-B. Beaulieu, curé de St-Hubert, assisté de MM. les abbés A. Richard, aumônier des Ursulines, et David Jean, missionnaire agricole, comme diacre et sous-diacre.

L'absoute fut faite par Mgr Ross, V.G.

Assistaient au choeur Mgr F.-X. Ross, P. A., Mgr Bolduc, P.D., Mgr Sylvain, P.D., M. le Chan. Pelletier, M. le Chanoine Chorrion, Rév. MM. Chs. Lavoie, Alph. Sirois, Léonidas Noël, et Joseph Gauvin.

Les Rév. MM. Roussel et Bérubé dirigeaient à l'orgue le choeur de chant.

Le deuil était conduit par le père de la défunte M. Omer Beaulieu, ses deux frères David et Camille Beaulieu, ses oncles Philippe, Tancrede et Adhémar Beaulieu, et son cousin Aimé Beaulieu.

Nous prions M. et Mme Beaulieu d'agréer nos très sincères sympathies. M. et Mme Beaulieu et la famille Beaulieu ont reçu en cette circonstance de nombreux témoignages de sympathie dont voici la liste.

OFFRANDES DE MESSES

Grand'messes : M. l'abbé J.-A. Tremblay, Mesdames D'Amours et Morency, Québec, Madame et Melles Chamberland et Mlle Roy, David Beaulieu, Camille Beaulieu, Tancrede Beaulieu, Saint-Honoré, Adhémar Beaulieu, Asbestos, Aimé Beaulieu, Mont-Joli, Les Religieuses Jésus-Marie, Trois-Pistoles, (participation à 100 messes par année pendant 10 ans).

Messes privilégiées : Par son père et sa mère, 1 trentain : Mlle Doran et M. W. Cloutier, M. et Mme H.-R. Fiset, Mmes Sasseville et Paradis, Mlle Cécile Caron, M. et Mme Édouard Letendre, M. et Mme R.-E. Asselin, M. et Mme L.-G. Trudeau, M. et Mme J.-A. Heppel, M. Gérard Simard, Mme et Mlles Durette, M. et Mme Louis Dion, Mme et Mlle Talbot, M. J.-H. Lemieux, Québec, L. de G. Belzile, N. P., Mlle Emilie Garon, Mlle Stella Garon, 3 Pistoles Mlle M.-A. Collin, M. et Mme Paul Raymond.

DEPECHEES, LETTRES ET CARTES DE SYMPATHIE :

M. le Chanoine Charron, Supérieur du Séminaire, Les Rév. Soeurs de la Charité, Rév. Soeur Thérèse de Jésus, Monastères des Ursulines, Rév. Soeur Saint-Norbert, Couvent Jésus-Marie, Sillery, Monseigneur Majorique Bolduc, M. et Mme Eudore Couture, M. et Mme C.-H. Beaulieu, New-Carlisle, M. et Mme Philippe Beaulieu, St-Godefroi, Mme et Mlles Parent, Bic, M. et Mme S. Vachon, Madame Wilson, Mlle Thérèse d'Amours, Papineauville, Rév. Soeur St-Léonard, Supérieure Couvent du Bon Pasteur, Riv-du-Loup, M. et Mme et Mlle Huguenin, Montréal, M. et Mme Alphonse Audet, Montréal, Mlle Lemieux, Cacoua, Rév. Mère Saint-Irénée, Hospice des SS. de la Charité, Montmagny, M. et Mme G. R. D'Anjou, Tobins, M. J. O. Charest, Mont-Joli, M. Iréné Chamberland, Millstream, La famille Aimé Beaulieu, Mont-Joli, M. et Mme Martin Lepage, Rév. M. G. David Jean, Evêché de Rimouski, M. et Mme J.-C. Taché, Mme Nap. Bernier, M. et Mme Josué Lepage, Mme Paul-Emile Mercier, Madame Girard, M. Germain Côté, M. et Mme R. O. Gilbert, Dr et Mme Lacroix, Trois-Pistoles, MM. Roland et Paul Girard, Mlle Yvonne Patry, Mme Ant. Dionne, Mlle Atala Gauvreau, Dr et Madame Lavoie, M. et Mme Ward, Mme et Mlles Heatlie.

OFFRANDES DE FLEURS :

Rév. Mères Ursulines, Rimouski, 1 ouronné, M. et Mme Charles D'Anjou, 1 couronne, Mlles Yvonne et Madeleine Beaulieu, 1 gerbe, Mlle Suzanne Lavoie, 1 gerbe, M. Arthur et Mlle Zélie Ouellet, 1 gerbe, Mmes Drapeau, 1 couronne, Mlle Yvonne Lepage, 1 bouquet, Mlles Eliane et Madeleine Pilon, 1 bouquet, Mlles Juliette et Simone Légaré, 1 bouquet, Mme Samuel Côté, 1 bouquet, Mlle Gertrude Vachon, 1 bouquet, M. et Mlle Pineau, 1 bouquet, Mlle M. A. Collin, 1 bouquet.

BOUQUETS SPIRITUELS

M. et Mme D. Paré, Mmes Gagnon et d'Autueil, Mlles Marcelle, Emilienne et Elizabeth Tremblay, Lucieville, Mlle Irène Dion, Mlle Irène Chamberland, Millstream, Mme et Mlle Lauzier, Mlle Ernestine Gagnon, La famille S. Z. Côté, Mlle Yvette Gauvreau, Mlles Albertine, Alice, Valéda, et Irénée Beaulieu, St-Godefroi, Mlle Thérèse Bouchard, Mlle Gertrude Vachon, Mlle Germaine Raymond, Mlle Marie-Ange Dion, Mlle Rachel Gilbert, Mlles Marguerite et Gabrielle Bernier, Mlles Imelda et Simone Marmen, Mlles Madeleine et Valérie Belzile.

La ville de Trois-Rivières

La maison Versailles-Vidrecaire-Boulais (limitée) vient d'acheter de la ville de Trois-Rivières, au prix de 93.2, \$277,000 d'obligations 5 1/2 p.c., à 10 ans du 1er novembre 1919. Ces obligations sont dès maintenant mises en placement au cours de 96.56, soit un rendement de 6 p.c. Une forte partie de l'émission est déjà vendue.

Noël - St-Laurent

Mardi dernier, en l'église paroissiale de St-Anaclet, M. Emilio Noël, télégraphiste et libraire, de notre ville, a épousé Mlle Germaine St-Laurent, fille de M. et Mme Valmore St-Laurent, de St-Anaclet.

Le jeune et heureux couple est immédiatement parti, après la célébration du mariage, en voyage de noces.

Nos meilleurs souhaits les accompagnent.

Chacun doit faire sa part

La plupart des journaux ont jeté le cri d'alarme au sujet du dépeuplement des campagnes.

L'honorable ministre de l'Agriculture et les Voyageurs de Commerce ont tout particulièrement exposé le danger qui nous menace.

Les deux principaux moyens de réaction suggérés sont la colonisation et le rapatriement.

Il faut de toute nécessité, que tous ceux qui s'intéressent à l'avenir du Canada français et qui ont de l'influence s'unissent pour combattre la désertion des campagnes, l'exode vers les villes et l'étranger.

À la suite d'une enquête faite dans une paroisse rurale, on a constaté que sur 200 jeunes gens qui en 10 ans atteignent l'âge de 20 ans, 23 seulement se sont établis sur des terres. Où sont les 177 autres ? Partout, excepté sur la terre.

Et c'est à peu près la même chose dans la plupart de nos paroisses rurales.

La Ligue Nationale de Colonisation de Québec entend faire sa part, et au cours des prochains mois elle va entreprendre une grande campagne de publicité et de propagande contre l'abandon du sol et en faveur de la mise en valeur des terres neuves.

C'est par la colonisation que sera rétabli l'équilibre rompu, cause du malaise actuel, et que sera assuré l'avenir de notre pays.

MONT-JOLI

Vendredi matin, le 25 juin, avait lieu la distribution des prix à l'Académie du Sacré-Coeur. Plusieurs généreux donateurs et quelques parents y assistaient.

PRIX SPECIAUX.—Prix d'Instruction religieuse, \$2.00 en or offert par Sa Grandeur Mgr Léonard, décerné à A. Bouchard.

Le classe: Médaille d'or offerte par M. G.-E. Miles, desservant, décerné à Ls-Ph. Lavoie pour prix de notes.

Médaille d'or offerte par M. B. St-Amand, Président de la Commission Scolaire, décernée à A. Desrosiers, qui a obtenu la plus haute moyenne dans les concours donnés pour l'obtention du diplôme.

Médaille d'or offerte par M. J. Pinaut, décernée à J. Poirier pour prix d'anglais.

Médaille d'argent offerte par M. le notaire J. Dubé, décerné à C. D'Anjou pour prix d'Arithmétique.

Médaille d'argent offerte par M. J. Pinaut, décernée à A. Thibault, pour prix de Sténographie et Clavigraphie. Volume offert par M. E. Violette, décerné à R. Gagné pour prix de concours) 1e classe 2e division.)

2e classe: Médaille d'argent offerte par M. le Dr. J. E. Lavoie, décernée à H. St-Pierre pour prix de Notes.

Médaille d'argent offerte par M. le Dr A. Ross, décernée à M. Trépanier pour prix de Concours.

Médaille d'argent offerte par M. J. McKinnon, Gérant de la Banque Nationale, décernée à A. Pigeon pour prix d'Arithmétique.

Médaille d'argent offerte par M. J. O. Rouleau, décernée à L. Verreault, pour prix de Clavigraphie.

3e classe: Médaille d'argent offerte par M. R. Fournier, décernée à G. Lebel pour prix de Notes.

Médaille d'argent offerte par M. A. C. Landry, décernée à C. R. Gagnon pour prix de Concours.

Volume offert par M. J. E. D'Anjou, décerné à A. Deschesnes pour prix d'Arithmétique.

4e classe: Médaille d'argent offerte par M. A. Baudet, décernée à J.-L. Talbot pour prix de Concours.

Médaille d'argent offerte par M. A. Coulombe, décernée à G. Bernier pour prix de Notes.

PRIX D'ASSIDUITE : N'ont pas manqué une seule demi-journée de classe : C. Fournier, A. Rousseau, A. Hudon, A. Langlois, J.-B. Fournier, G. Desrosiers, L. Hudon, C.-A. Gagnon, N. Gagné, R. Levasseur, G. Lebel, A. Lévesque, G. Ouellet, J.-L. Talbot, G. Bernier, R. Desrosiers, G. Lavoie, G. Poirier, G. Dubé, E. Doucet, H. St-Pierre, O. Dubé, A. Desrosiers, A. Guimond, F. Beaupré, A. Sirois, E. Desrosiers, A. Poirier. Ont obtenu leur diplôme commercial : A. Desrosiers, J. Poirier, L.-P. Lavoie.

(Volume offert par M. J. O. Gendron, décerné à Albert Bernier, pour prix d'arithmétique).

UN TEMOIN.

STE-FLAVIE

DECES.—Vendredi, le 2 juillet, s'éteignait pieusement, dans la fleur de l'âge, Xavier Bouchard, fils de l'hadée, âgé de 17 ans seulement.

Il a souffert avec résignation une maladie qui, deux mois durant, le tourmenta cruellement. Que son âme repose en paix.

DIVERS.—La sécheresse déjà très prononcée qui se faisait sentir depuis quelques semaines a enfin fini. Dieu, dans sa clémence, a daigné écouter les prières des cultivateurs qui voyaient leurs semences périr faute de pluie. Remercions ce bon Père de la pluie bienfaisante qu'il nous a envoyée.

—Les bancs de l'église seront tous mis en vente vers la fin de juillet afin d'augmenter le revenu de la Fabrique. Antonin.

Pourquoi payer cher ?

La raison pourquoi je peux vendre \$10.00 et \$15.00 meilleur marché que partout ailleurs est facile à comprendre, c'est qu'il n'y a pas de profits d'intermédiaire entre l'acheteur et moi, c'est-à-dire que je n'ai pas de gros salaires à payer pour la confection de mes vêtements c'est moi-même qui les fais. Vous n'ignorez pas que les employés en confection demandent une augmentation de 25 p.c. presque tous les trois mois. Eh bien en achetant un habit tout fait c'est vous qui payez ces augmentations tandis qu'en achetant chez moi où c'est moi-même qui m'occupe de la confection de mes vêtements vous économisez \$10.00 et \$15.00 et même plus.

Un vêtement que je peux vendre \$35.00, d'autres ne le peuvent à moins de \$45.00, et ceux que vous achetez ailleurs pour \$75.00 je les vends \$60.00.

La bonne attention que j'observe sur mon ouvrage et la confiance que j'ai donnée à ma clientèle doivent garantir que vous aurez toujours satisfaction.

J. A. GUERIN Marchand-tailleur - Rimouski

Le gagnant du 10e tirage est M. Isidore Asselin

JOBS JOBS ! CHEZ A. C. LANDRY MONT-JOLI Pain lin Sherwin Williams pur—un certificat sur chaque poche—le 100 pour..... \$5.00 Tomates, marque "Petit Chef," la doz..... \$2.20 A. C. LANDRY

BARGAINS AU PUBLIC J'ai deux chars de BOIS de la COLOMBIE, ainsi qu'un char de PLATRE et CÉLÉNITE, que je puis disposer de suite, à de très bonnes conditions. FERDINAND SANTERRE Entrepreneur - Rimouski. AUX AMATEURS D'AUTOMOBILISME Vous savez qu'il y a une nouvelle taxe d'imposée sur les autos. Cependant je les vends encore sans charger cette taxe. J'ai en mains un assortiment de Chalmers et Maxwell, que je vendrai à de bonnes conditions. Je fais aussi toutes les réparations et j'ai en mains les pièces de rechange. Hâtez-vous les autos deviennent rares. J. A. THEBERGE Rue St-Germain (ouest) RIMOUSKI. Adelphus Goulet Boite 76. Télép. 20B2 BIC.

Rouleau, Ltée INGENIEURS - MECANICIENS - CONSTRUCTEURS MONT-JOLI, QUE. L'AUTO DODGE BROTHERS comme modèle léger, des grandes routières, reste l'unité incomparable sur le marché. Ses records depuis six ans n'ont jamais été égalés, à côté de certaines machines qui ont des records de vitesse de 24hrs, 48 hrs sur des pistes spéciales. Elle mettra en regard des randonnées de 100 à 600 milles sans arrêts sur des routes impossibles où même un attelage de cheval ne pourrait passer. Pour vous convaincre des faits avancés jusqu'ici, nous nous permettons de publier la spécification des chars DODGE BROTHERS. Comparer les parties que nous avons soulignées avec toutes autres spécifications qui vous tomberont sous la main et nous comprendrons avec quoi et comment un Auto peut soutenir une réputation (encore jamais contredite depuis 6 ans) avec tous les chars légers anciens et nouveaux. SPECIFICATIONS MOTEUR—De 30-35 H.P., trois points d'appui, installation de la force motrice formant une unité. Quatre cylindres fondus d'un seul bloc, tête "L". GRAISSAGE.—Assuré par une pompe et à éclaboussement. Pompe excentrique actionnée par des engrenages hélicoïdaux montés sur l'arbre-manivelle. REFROIDISSEMENT—A circulation d'eau par pompe centrifuge. Radiateur tubulaire. CARBURATEUR— De construction spéciale ; soupape automatique pour l'air. ALLUMAGE—Distributeur d'avance automatique de l'étincelle. Magnéto à haute tension et étanche d'eau; SYSTEME DE LANCER—Démarrateur-générateur de 12 volts ; unité simple batterie d'accumulateurs de 12 volts. SYSTEME D'ESSENCE—Alimentation au "Vacuum"; le réservoir à essence, logé à l'arrière de la voiture, comprend 15 gallons. CONTROLE—Leviers au centre de la voiture montés sur la boîte de transmission. Levier de contrôle fonctionnant sur un pivot globulaire muni d'un dispositif de serrure pour chaque vitesse. TABLIER D'INSTRUMENTS—Indicateur de vitesse marquant 60 milles kilomètres de maximum. Niveau-mètre de l'huile. Commutateurs à serrure pour l'allumage et l'éclairage. Indicateur de courant. Régulateur de l'air du carburateur. Lampe de tablier. TRANSMISSION—Type de train balladeur, à trois vitesses d'avant marche-arrière. Deux coussins annulaires à billes. Tous les engrenages en acier au chrome-vanadium, traités à chaleur et trempés. EMBRAYAGE—Disques secs juxtaposés. Dispositif de débrayage à des coussinets à billes. ESSIEU ARRIERE—Type : "entièrement flottant"; engrenages coniques d'angle en hélice. Différentiel de quatre pignons coniques d'angle. Engrenages en acier au chrome-vanadium traités à chaleur et trempés. RESSORTS—En acier au chrome-vanadium. Ceux d'avant : demi-elliptiques; ceux d'arrière; 3/4 elliptiques. ENGRENAGE DE DIRECTION—Vis sans fin et engrenage en acier trempé. Acier au chrome-vanadium. Les voitures à carrosserie fermée et les automobiles de livraison seulement avec conduite à la gauche. CARROSSERIE—Sedan, à quatre portières, cinq places, celles de devant divisées. Coupé à trois places. Typés de "Touring" et de "Taxicab" pour cinq occupants. Roadster à deux places. Voiture de livraison : Typés : ouvert ("à treillis") et à panneau. 1000 lbs de port. PNEUMATIQUES—Types de "Touring", Roadster, Voiture de livraison et "Taxicab", avant : lisses, derrière : antidérapantes. Sedan et Coupé: Pneus de corde de qualité approuvée. EMPATTEMENT—2.90 mètres. PARE-VENT—Vue claire; aérage rendu facile. EQUIPEMENT—Trompe électrique, porte-manteau, appui-pieds, porte-permis de circulation, pompe pour les pneumatiques, lève-auto, trousse d'outils, porte-pneu à jante démontable. La maison DODGE BROTHERS se réserve le droit de changer ou d'améliorer en tout temps la construction ou l'équipement de ses produits, sans s'engager à apporter des changements à une voiture quelconque vendue antérieurement. Nous avons en mains trois machines DODGE BROTHERS neuves, prêtes à livrer et un DODGE BROTHERS et un McLAUGHLIN D-45; tous les deux usagés, réparés et mis au point dans nos ateliers portant notre garantie absolue.—Nous invitons les intéressés à venir voir nos machines, nous donnons aussi des démonstrations. VENTES - ECHANGES - REPARATIONS DODGE BROTHERS MOTOR CAR ROULEAU, Limitée - Agents - MONT-JOLI